

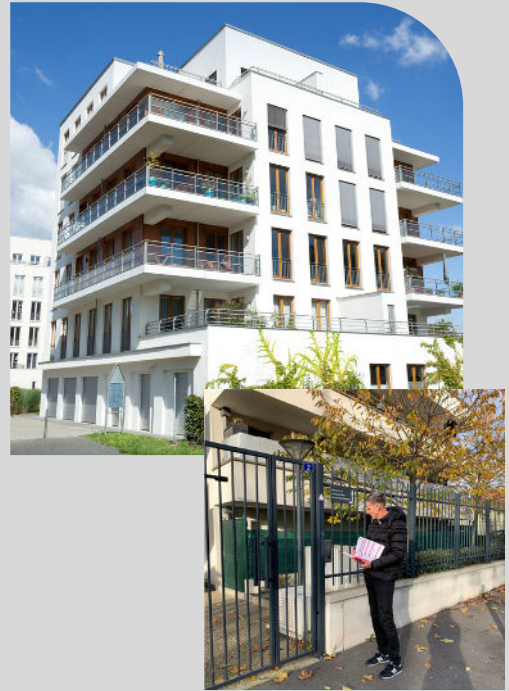


GAN MULTIRISQUES IMMEUBLE

Une offre qui s'adapte à chaque copropriété

Chez Ganévry, à chaque visite de risque, nous prenons le soin de vérifier les points suivants :

- Usage : habitations et/ou commerces (activités exercées)
- Surface des bâtiments
- Année de construction
- Environnement du quartier
- Toiture terrasse ou traditionnelle
- Présence de parking en sous-sol et/ou caves
- Nombre d'étages
- Distance et communication entre les bâtiments



Observation de la vue d'ensemble :

- État des façades
- État des espaces verts
- État des parkings
- État de la voirie
- État des parties communes

Protections mécaniques contre le vol/vandalisme :

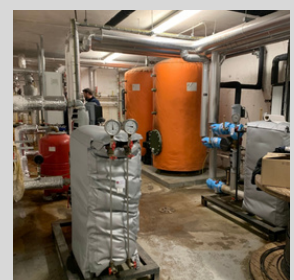
Présence ou non de :

- Fermeture du parc immobilier
- Présence d'un gardien
- Accès digicode
- Interphone
- Clés magnétiques
- Fermeture des accès au parking sous-sol
- Système de vidéosurveillance



Type de chauffage :

- Présence de chauffage individuel, urbain ou collectif (gaz, fuel, granule, électrique, eau de ville...)



Local déchets ménagers :

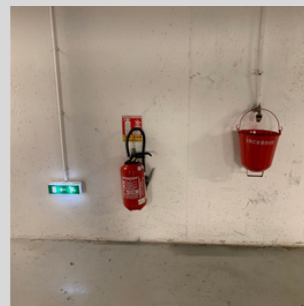
- Stockage des déchets : intérieur des locaux/extérieur des locaux
- Accès fermés à clé ou non
- Présence d'extincteurs à moins de 5 mètres ou non
- État général du local



Les moyens de prévention incendie :

Présence ou non de :

- Extincteurs et bac à sable dans les parkings sous-sol
- Extincteurs à proximité du local de chaufferie
- Extincteurs à proximité du local de la machinerie des ascenseurs
- Portes coupe feu entre le parking et l'accès au bâtiment
- Extracteur de fumée
- Trappe de désenfumage au dernier étage
- Colonne sèche



La sinistralité :

- Relevé de sinistralité sur les 36 derniers mois

LES GARANTIES ESSENTIELLES :

- Incendie et risques annexes
- Dégâts des eaux et gel des installations
- Événements climatiques
- Catastrophes naturelles
- Catastrophes technologiques
- Attentats et actes de terrorismes
- Responsabilité civile propriétaire d'immeuble
- RC Atteintes à l'environnement accidentelles

LES GARANTIES EN OPTION :

- Effondrement des bâtiments
- Vols, actes de vandalisme, détériorations immobilières ou mobilières
- Bris de glaces
- Bris de machine
- Dommages aux canalisations enterrées et pertes d'eau
- Rupture de cuve et pertes de liquides
- RC du Syndic bénévole

L'OPTION PROTECTION JURIDIQUE :

- Prise en charge de frais de procédure judiciaire
- Consultation juridique
- Assistance amiable
- Information juridique téléphonique
- Recouvrement des charges impayées par les copropriétaires

L'OPTION ASSISTANCE :

- Gardiennage
- Recherche de prestataires en vue d'une réparation d'urgence, soutien psychologique

Notre valeur ajoutée : Chez Ganévry les sinistres sont gérés directement à l'agence par nos Collaboratrices Paméla et Charlie ! De plus, nos syndic partenaires bénéficient de l'Annexe Syndic + !



📍 OÙ NOUS TROUVER

Cabinet Laurent BABAULT EIRL

Agence GAN EVRY-ELYSEES
324, sq. des Champs Élysées
91026 EVRY Cedex
Orias : 11062450
Tél: 01. 60. 79. 21. 51
evry-elysees@gan.fr

Ouvert toute l'année

du lundi au vendredi
de 9h30 à 12h30
et de 13h30 à 17h30

